Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260629-D2026_33-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **12** – Votants : **14**

Le vingt-neuf juin sept avril deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : David HELLIO, Julie GAUDIN, Gwenael LIECHTY, Fanny PROCUREUR, Carole TARDIVEL, Sophie LANGUILLE, Fabrice JEGLO, Vanessa CLAIR-MARTY, Christiane LE RAY, Sophie BARBAUX, Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET, Dimitri LE QUÉRÉ

Sont absents excusés : Jacques DENIS donne procuration à Gwenael LIECHTY, Enguerrand ROUZIC donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT

Est absente : Vanessa CLAIR-MARTY

Secrétaire de séance : Christiane LE RAY

D2026-33 : ANNULATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION D2025-67 RELATIVE A LA ZONE DE RENCONTRE ET SON FINANCEMENT

En séance du 24 novembre 2025, le conseil municipal a validé la mise en place d'une zone de rencontre limitant la vitesse à 20 km/h sur l'ensemble de la commune et comprenant l'achat de 16 panneaux pour un montant de 5500€ HT. Le devis n'a pas sété signé par l'ancien mandat sur ce projet

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'annuler cette décision et de ne pas dépenser la somme de 5500€ HT car l'abaissement à 20% aura peu d'intérêt car il n'y aura pas de contrôle de vitesse.

Le conseil municipal décide, à 11 voix pour et 3 abstentions :

- d'annuler la mise en place d'une zone de rencontre limitant la vitesse à 20km/h

- de ne pas procéder à l'achat de panneaux de signalisation.

Pour extrait conforme,

Le maire, David HELLIO

MAIRIE DE MONCONTOUR
(Côtes-d'Armor)